

Québec français



Le plagiat assisté par ordinateur

Pascal Grégoire

Number 161, Spring 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/63995ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Grégoire, P. (2011). Le plagiat assisté par ordinateur. *Québec français*, (161), 102–103.



Le plagiat assisté par ordinateur

PAR PASCAL GRÉGOIRE*

Dans les dernières années, le phénomène du plagiat en contexte scolaire, réputé endémique, a été hautement médiatisé. Le 25 septembre 2008, lors de l'émission *Enquête*, on rapportait que les universités d'ici et d'ailleurs peinaient à juguler les réseaux de vente de travaux scolaires¹. Dans la même veine, en avril 2009, des apprenants de tous les ordres d'enseignement affirmaient avec candeur au *Devoir* que la tricherie leur était devenue banale². Une constante ressort de ces témoignages nécessairement parcellaires : les TIC, trop souvent, constituent aujourd'hui le sésame du plagiaire...

Plagier sans scrupules

De janvier 2002 à mars 2003, un sondage a rejoint quelque 14 913 étudiants canadiens. Chacun des participants devait se prononcer sur l'éthique de pratiques de travail douteuses. Le cas échéant, ils devaient identifier celles auxquelles ils avaient recouru jusque-là. Les résultats obtenus étonnent : 73 % des élèves sortant de l'école secondaire ont révélé « avoir copié mot à mot ou reformulé grossièrement des informations provenant du Web sans en donner la source, avoir falsifié ou inventé une bibliographie ou avoir remis un travail acheté ou trouvé dans Internet ». Quant aux étudiants de première année au baccalauréat, ils sont 53 % à avoir commis la même infraction³.

Bien que ces apprenants soient peu sensibles au principe de propriété intellectuelle, ils ne considèrent pas qu'ils trichent pour autant. Près des trois quarts des sortants du secondaire et des étudiants à la première année du baccalauréat jugent correct de recevoir l'aide d'une tierce personne malgré l'interdiction formelle de l'enseignant. Dans un même ordre d'idées, falsifier des données de laboratoire est jugé véniel par 51 % des plus jeunes et 36 % de leurs aînés⁴.

Pourquoi tricher ?

Mais pourquoi sont-ils si nombreux à prendre le risque de plagier ? Nicole Perreault, animatrice au *Réseau des répondantes et répondants TIC*, connaît bien la problématique du plagiat en contexte scolaire. Elle l'attribue à trois causes principales⁵. Tout d'abord, il semble que les plagiaires ne soient pas conscients de commettre une entorse à l'éthique. Ne sachant comment attribuer une idée à son émetteur, ils n'en identifient pas la source. Sinon, craignant de perdre le crédit d'une idée originale, ils en taisent l'origine, se privant ainsi d'un solide étayage⁶.

Outre son ignorance, les habitudes que le plagiaire a acquises au fil de sa scolarisation pourraient expliquer ses actes. Tricher devient une compétence réinvestie dans plusieurs contextes... À cet égard, le secondaire semble un terreau d'expéri-

mentation particulièrement fertile. Une étudiante, qui avait remis un travail glané sur le Web à la fin du secondaire, fournit une explication prototypique : « Le sujet était *plate*. J'avais remis cela au lendemain plusieurs fois, mais, rendue au dernier "lendemain", je n'avais plus le temps de le faire⁷ ».

Finalement, la tricherie découlerait d'un certain conformisme. Puisqu'elle est jugée inoffensive, beaucoup la pratiquent et l'acceptent. Or, ces violations du droit d'auteur ne se limitent pas à la vie scolaire : l'industrie musicale en subit, elle aussi, les contrecoups. Selon un sondage mené par Pollara en 2005, les Canadiens de 12 à 24 ans « seraient responsables de 78 % du téléchargement illégal au pays, et ce, même si ce groupe ne forme que 21 % de la population⁸ ».

Une pratique polymorphe

Au sommet du palmarès des pratiques des plagiaires trône la *copier-coller*. Quoi de plus rapide que de s'approprier les informations présentées sur les sites Web à vocation encyclopédique ? Un résumé de roman est si vite terminé lorsqu'on l'extrait de Wikipédia, l'encyclopédie « libre » (!), ou d'un site comme www.comptoirilletteraire.com.

Toutefois, un autre procédé plus insidieux gagne du terrain : l'achat de travaux « clés en main » dans Internet. L'étudiant trouvera gratuitement des dissertations sur www.dissertationsgratuites.fr, des rédactions et des devoirs déjà complétés sur <http://finislesdevoirs.free.frou>, des notes de



WIKIPÉDIA
L'Encyclopédie libre

cours sur www.notesdecours.ca. Pour plus de variété, des sites comme www.tt.gratuit.com ou www.webtricheur.com proposent des stratégies pour tricher. Ironiquement, ces deux sites... sont copiés l'un sur l'autre sans être liés !

Endiguer le phénomène

À moyen terme, le phénomène du plagiat aura des effets sournois sur les institutions scolaires : si la sanction des études est faite sur la base de résultats mensongers, quelle sera la valeur des diplômes décernés en fin d'études⁹ ?

Des solutions liées aux outils informatiques

Si les TIC facilitent la vie des malfaiteurs, elles pourraient bientôt la leur compliquer. L'outil *Plagium* (www.plagium.com) permet de vérifier si certains extraits d'un travail ont été copiés ; lorsque c'est le cas, il renvoie un pourcentage de concordance avec d'autres documents, auxquels on peut accéder en cliquant sur un lien. Toutefois, comme l'application n'est pas sans faille, une simple recherche sur Google risque de retracer l'éventuel passage plagié.

Plus évolués sont les logiciels comme *Turnitin* (turnitin.com). Utilisés par certaines institutions scolaires, ils analysent le travail de l'élève et fournissent un *rapport*

d'*originalité*, mettant en évidence les similitudes avec des pages Web et des travaux d'élèves préalablement remis. Toutefois, l'utilisation de tels logiciels est décriée par plusieurs, jugeant qu'ils font peser sur l'élève une présomption de culpabilité¹⁰.

Des solutions liées aux pratiques pédagogiques

Nicole Perreault et Louise Arsenault, consultantes en évaluation à l'Université Laval, suggèrent de penser les situations d'évaluation de façon à dissuader les plagiaires. Tout d'abord, l'enseignant gagnera à varier les modes d'évaluation : les tables rondes, les présentations par affiche ou les exposés oraux exigent une interaction en temps réel. La tricherie s'en trouve déjà compliquée. Aussi, l'évaluation par portfolio rend plus transparente la démarche de l'élève, l'obligeant à en dévoiler les étapes intermédiaires. Finalement, si seule l'évaluation écrite est possible, on gagnera à la faire rédiger en partie en classe. Il sera plus facile de vérifier si le style et la qualité des travaux faits à l'école concordent avec ceux des travaux faits à la maison¹¹.

Enfin, Nicole Perreault souligne l'intérêt de faire signer un *contrat de respect de l'éthique* aux élèves¹². En plus de constituer un frein moral, ce contrat permet de définir le plagiat. Il provoquera la discus-

sion autour de la notion de propriété intellectuelle et incitera peut-être à un enseignement systématique de certains éléments de méthodologie.

Il serait naïf de voir ces pistes d'intervention comme autant de façons de combattre irrévocablement un phénomène existant depuis la nuit des temps. Toutefois, elles pourront certainement fixer certains repères dans le culte du faux qui prévaut actuellement.

* *Étudiant au doctorat en psychopédagogie à l'Université de Montréal. Sa recherche porte sur l'impact des TIC sur le processus d'écriture chez les élèves du secondaire. Il enseigne le français au Collège Jean de la Mennais*

Notes

- 1 Turcotte, G. (réalisatrice). (2008, 28 septembre), *Tricheurs diplômés*, reportage d'Alain Gravel. Repéré www.radio-canada.ca/emissions/enquete/2008-2009/Reportage.asp?idDoc=64924.
- 2 Cauchy, C. (2009, 11 avril), *Tout le monde le fait. Le Devoir*. Repéré en ligne à www.ledevoir.com/societe/education/245206/tout-le-monde-le-fait.
- 3 Christensen Hugues, J. M. et D. L. McCabe. (2006), *Academic Misconduct within Higher Education in Canada*, Christensen Hugues et McCabe. *The Canadian Journal of Higher Education*, vol. 36, no 2, p.1-21. (Traduction libre)
- 4 *Ibid.*
- 5 Perreault, N. (2009), *Portrait et enjeux du plagiat électronique dans les universités québécoises* [Présentation PowerPoint]. Repéré à www.profetic.org/spip.php?rubrique338.
- 6 Propos de Nicole Perreault rapportés dans Caillé, G. (2009), Nicole Perreault, conférencière invitée à l'atelier sur le plagiat électronique de la CREPUQ. Repéré à www.profetic.org/spip.php?article9501.
- 7 Cauchy, C., *op. cit.*
- 8 Lamarche, B., Les jeunes Canadiens ne sont pas encore assez sensibilisés au piratage, *Le Devoir*. Repéré à www.ledevoir.ca/culture/musique/91849/internet-les-jeunes-canadiens-ne-sont-pas-encore-assez-sensibilises-au-piratage.
- 9 Caillé, G., *op. cit.*
- 10 Gascon, A. (2009), *Utilisation du logiciel Turnitin à la FSA de l'Université Laval*. [Présentation PowerPoint]. Repéré à www.profetic.org/spip.php?rubrique338.
- 11 Perreault, *op. cit.* Arsenault, L. (2009). *L'évaluation des apprentissages : les pratiques universitaires encouragent-elles ou non le plagiat?* [Présentation PowerPoint]. Repéré à www.profetic.org/spip.php?rubrique338.
- 12 Perreault, *op. cit.* On trouvera un exemple de contrat éthique à www.profetic.org/spip.php?rubrique338.